

Étudiants Internationaux SE CONNECTENT



International Student CONNECT

PROTÉGEZ-VOUS CONTRE L'ARNAQUE ET LA FRAUDE

FAUX SITES WEB ET AUTRES ARNAQUES PAR INTERNET

Il est facile pour des criminels de copier un vrai site Web ou d'en construire un qui semble être fait par des professionnels. Des sites Web peuvent prétendre être des sites officiels du gouvernement du Canada ou de ses partenaires. D'autres peuvent prétendre offrir de bonnes affaires en matière d'immigration ou des emplois à salaire élevé garanti. Leur objectif est d'amener les gens à leur verser de l'argent.

- Si le site Web prétend offrir de bonnes affaires aux personnes qui souhaitent immigrer, soyez prudent. Ne payez pas pour une entrée garantie au Canada ou pour un traitement plus rapide de votre demande. Ce sont de fausses offres.
- Vérifiez l'adresse dans la barre d'adresse de votre navigateur quand vous entrez dans le site Web. Elle devrait correspondre à l'adresse que vous avez tapée.
- Ne donnez jamais de renseignements personnels à moins qu'il y ait un cadenas dans la fenêtre du navigateur ou les caractères « <https://> » au début de l'adresse Internet pour montrer qu'elle est sûre.

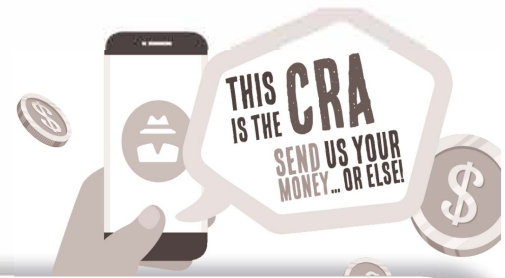
ARNAQUES PAR COURRIEL

Il se peut que vous receviez un courriel qui semble venir d'une véritable institution financière, d'une entreprise ou du gouvernement du Canada, et qui vous demande de fournir des renseignements personnels comme votre date de naissance, des mots de passe ou des renseignements concernant votre carte de crédit. Il se peut également que le courriel vous indique de consulter un faux site Web.

- Les organisations réputées ne demanderont jamais vos renseignements personnels par courriel.
- Si vous recevez ce genre de courriel, ne cliquez sur aucun lien et ne donnez aucun renseignement à votre sujet.
- Si vous avez des doutes quant à la provenance du courriel, vérifiez l'identité de l'expéditeur. Les arnaques par courriel sont habituellement envoyées d'une adresse courriel privée ou gratuite (p. ex. Yahoo, Hotmail, Gmail) et non d'un compte « gc.ca » ou « canada.ca » du gouvernement du Canada.
- Ignorez et supprimez les communications de contacts inconnus et mettez à jour votre antivirus sur tous les appareils.
- Ne répondez pas aux messages de spam, même pour vous désabonner, et n'ouvrez aucune pièce jointe ou ne suivez aucun lien.

ARNAQUES TÉLÉPHONIQUES

Les criminels peuvent essayer de tromper les gens au téléphone en prétendant être d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), de l'Agence du revenu du Canada (ARC) ou de la police. Les agents de l'IRCC, de l'ARC ou de la police ne vous demanderont jamais de déposer de l'argent dans un compte bancaire personnel, de transférer des fonds par l'intermédiaire d'un service privé de virement de fonds ou d'offrir de rabais aux personnes voulant immigrer au Canada. Ils peuvent, à l'occasion, vous contacter par téléphone pour obtenir des renseignements supplémentaires pour poursuivre le traitement d'une demande ou pour demander plus de documents.



- Des personnes peuvent utiliser les arnaques téléphoniques pour voler votre argent ou votre identité.
- Faites preuve d'une grande méfiance à l'égard des arnaques lorsqu'on vous demande de donner des détails comme votre numéro de carte de crédit ou de compte bancaire, ou tout autre type de renseignements relatifs à un paiement.
- Si vous recevez un appel téléphonique suspect, raccrochez immédiatement et avertissez votre service de police local. Vous pouvez également communiquer avec le Centre antifraude du Canada.

À RETENIR

Le gouvernement du Canada ou la police n'utiliseront jamais de langage agressif ou menaçant.

Le gouvernement du Canada ne vous demandera jamais de paiement par téléphone, par courriel ou par message texte.

L'ARC ne vous enverra jamais un courriel ou un message texte vous demandant de l'argent ou des paiements par l'intermédiaire de cartes de crédit prépayées, de cartes-cadeaux ou de transférer des fonds par l'intermédiaire d'un service privé de virement de fonds.

L'IRCC ne vous contactera jamais par téléphone, courriel ou message texte pour vous demander vos renseignements personnels. Ils peuvent parfois vous contacter pour obtenir des renseignements supplémentaires pour poursuivre le traitement d'une demande ou pour demander plus de documents.

Le gouvernement du Canada n'envoie pas de visas par courriel.

LE CENTRE ANTIFRAUDE DU CANADA

Le Centre antifraude du Canada (CAFC) est le dépôt central des données sur la fraude. Il aide les citoyens et les entreprises à signaler la fraude, à se renseigner sur différents types de fraude, à reconnaître les indices de fraude et à se protéger contre la fraude.

Pour apprendre à vous protéger, visitez [www. antifraudcentre-centreantifraude.ca](http://www.antifraudcentre-centreantifraude.ca)

LE SAVIEZ-VOUS?

Que vous ayez été victime d'une arnaque ou une cible de la part d'un fraudeur, vous devez toujours le signaler. Communiquez avec le Centre antifraude du Canada (1-888-495-8501) ou le Bureau de la concurrence Canada (1-800-348-5358) pour obtenir des conseils sur les endroits où faire rapport.

RESSOURCES

Centre antifraude du Canada :
www.antifraudcentre-centreantifraude.ca

Bureau de la concurrence :
www.bureaudelaconcurrence.gc.ca

Gouvernement du Canada :
www.canada.ca/fr/immigration-refugies-citoyennete/services/proteger-fraude/internet-courriel-arnaques-telephoniques.html

Le petit livre noir de la fraude :
www.bureaudelaconcurrence.gc.ca/eic/site/cb-bc.nsf/ fra/04333.html

NOTE IMPORTANTE

Signalez la fraude, le vol et d'autres crimes à votre service de police local. Transmettre des courriels indésirables ou suspects au Centre de notification des pourriels de spam@fightspam.gc.ca